

# Quelques concepts lexicographiques opératoires à promouvoir au seuil du XXI<sup>e</sup> siècle

Jean Pruvost

DANS **ÉLA. ÉTUDES DE LINGUISTIQUE APPLIQUÉE** 2005/1 n<sup>o</sup> 137, PAGES 7 À 37  
ÉDITIONS **KLINCKSIECK**

ISSN 0071-190X

DOI 10.3917/ela.137.0007

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-ela-2005-1-page-7?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...  
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



**Distribution électronique Cairn.info pour Klincksieck.**

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur [cairn.info/copyright](http://cairn.info/copyright).

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

## QUELQUES CONCEPTS LEXICOGRAPHIQUES OPÉRATOIRES À PROMOUVOIR AU SEUIL DU XXI<sup>e</sup> SIÈCLE

*Résumé : Quels sont en définitive les concepts opératoires essentiels auxquels se référer prioritairement lorsqu'on souhaite analyser et présenter de grands ensembles de mots ? Autrement dit, en termes de dictionnaires, quelles sont les dynamiques à mettre en œuvre ? Bien distinguer ce qui relève de la lexicographie et de la dictionnaire, c'est-à-dire ne pas confondre les deux attitudes, ne jamais oublier la dimension lexiculturelle, et donc rendre compte de la culture courante qui fait partie intrinsèque de la définition du mot, enfin, tenter l'expérience de la « triple investigation dictionnaire », en l'occurrence procéder à une radiographie nourricière des dictionnaires existants, tels sont les trois credos mis ici en avant, avec conviction, pour perfectionner nos dictionnaires.*

À l'occasion du Congrès Euralex qui eut lieu à Copenhague en juillet 2002, en tant que lexicologue et lexicographe français au contact de mes collègues s'exprimant en anglais, je découvrais que, si j'apprenais beaucoup de mes amis étrangers, j'avais peut-être aussi un certain nombre de points de vue et de méthodes propres à ma formation française qui pouvaient participer efficacement de la commune réflexion.

Encouragé alors par Ilan Kernerman, éditeur de dictionnaires d'apprentissage en langue anglaise, je décidais de formuler cette réflexion, puis je la livrais à Robert Galisson qui, avec son sens de l'amitié galvanisante et son goût pour l'innovation, me poussait immédiatement à imaginer un numéro spécial des *Éla* consacré à l'innovation en matière de dictionnaires. C'était à mes yeux le plus bel hommage qu'il puisse me décerner et c'est ainsi qu'est né ce numéro.

Trois perspectives premières m'ont paru pertinentes.

La première correspond à la distinction à établir entre la « lexicographie » et la « dictionnaire ». Comme on le sait, la notion de « dictionnaire » introduite par Bernard Quemada, directeur du *Trésor de la langue française* (16 volumes : 1971-1994) a en effet été très vite adoptée avec fruit par de nombreux lexicologues français. Elle se révèle indispensable et fondatrice.

La seconde perspective est celle développée par Robert Galisson à l'égard de la « lexiculture ». Il n'est pas nécessaire ici de rappeler que Robert Galisson représente un de nos lexicologues du français langue étrangère les plus originaux et les plus performants (n'en déplaise à sa modestie !). Or, la lexiculture, fondatrice, est paradoxalement l'une des composantes les plus négligées dans la rédaction même des articles de dictionnaires monolingues ou bilingues, parfois même totalement oubliée. Elle est aussi incontournable.

Quant à la troisième perspective, elle correspond à ce que j'ai souhaité appelé la « triple investigation dictionnaire ». Il s'agit en fait d'une approche particulière que j'ai présentée çà et là et qui, me semble-t-il, offrirait quelques vertus pour l'amélioration de nos dictionnaires.

## 1. L'UTILE DISTINCTION ENTRE LA *LEXICOGRAPHIE* ET LA *DICTIONNAIRIQUE*

Pour bien comprendre la différence entre la *lexicographie* et la *dictionnaire* et mieux percevoir leur indispensable complémentarité, il est nécessaire de rappeler l'histoire récente des dictionnaires français qui, peu ou prou, n'est pas très éloignée de l'histoire de la lexicographie des autres pays occidentaux. On peut distinguer en effet quatre moments successifs au cours de la seconde moitié du *xx*<sup>e</sup> siècle.

### 1. 1. La *lexicologie* dissociée de la *lexicographie*, au sens traditionnel du terme

De 1950 à 1965, se démarque globalement une première période où il s'agit de distinguer la *lexicologie*, l'étude scientifique des mots, de la « lexicographie », au sens traditionnel du terme, c'est-à-dire le fait d'élaborer des dictionnaires. On sait en effet que la lexicologie en tant qu'étude des mots n'atteint vraiment le rang de discipline scientifique que depuis la seconde moitié du *xx*<sup>e</sup> siècle. En France, une date est symbolique à cet égard : ce n'est effectivement qu'en 1959 que paraît le premier numéro des *Cahiers de lexicologie* et cette revue scientifique, fondée et dirigée par B. Quemada, franchira le cap du *xxi*<sup>e</sup> siècle, avec pas moins de 78 numéros et un succès scientifique jamais démenti.

Au cours de cette première période, la lexicologie et la lexicographie au sens classique du mot se redéfinissent l'une et l'autre et l'une par rapport à l'autre, la lexicologie devenant pleinement une discipline scientifique, et la lexicographie s'assimilant clairement à la fois à un savoir faire et à une science.

Les lexicologues, tout en s'inscrivant dans la continuité de la philologie, prennent alors la mesure du structuralisme naissant et des technologies de pointe du moment, technologies qui passent au cours de cette période par les machines mécanographiques à cartes perforées. Étudier le lexique et les vocabulaires en faisant appel à de grands corpus traités par cartes perforées, tel est bien l'enjeu pionnier de cette période. C'est notamment à Besançon,

dans les laboratoires ainsi équipés de machines à cartes perforées, que viennent se former des lexicologues de l'Europe entière. Ainsi, en juin 1961, un colloque, qui a aujourd'hui valeur emblématique à mes yeux, est organisé par B. Quemada à l'université de Besançon sur la mécanisation des recherches lexicologiques, colloque tout à fait représentatif du nouvel état d'esprit qui s'installe. Que déclare en effet l'un des invités, le Révérend père Busa, directeur du « Centro per l'automazione dell'analisi letteraria » de Gallarate, près de Turin ? « L'on a conscience que nous tous qui prenons part au colloque, sommes pionniers de l'automation de l'analyse lexicale. Nous illustrons un rôle nécessaire dans l'évolution, qui est en cours du livre [...]. Aujourd'hui, aux côtés des cahiers et des livres imprimés, est en train de se placer le *livre électronique* ». Une telle déclaration, en 1961, mérite d'être qualifiée de visionnaire ! Elle montre en tout cas que la lexicologie prend une nouvelle dimension en s'appuyant sur les nouvelles technologies en train de naître.

Quant à la lexicographie de cette période, elle se démarque en France par la prise de conscience que les dictionnaires doivent reposer sur une plus grande analyse des critères qui les définissent. Les dictionnaires échappent au rôle isolé d'outils pour devenir l'objet d'une nouvelle réflexion.

On s'intéresse notamment à la notion de *Dictionnaire du français fondamental* (1958) : dans la lignée du « basic english » : ce dictionnaire du français de base relève de fait d'une expérience scientifique à perspective didactique, en étant fondé à partir d'une analyse de fréquence du vocabulaire. Dans l'attente d'un nouveau grand dictionnaire de langue française, on republie par ailleurs un grand dictionnaire symbolique du XIX<sup>e</sup> siècle, le *Dictionnaire de la langue française* de Littré (première édition, 1873 ; édition reprise en 1956). Dans le même temps, s'échafaudent, à travers le *Grand Larousse encyclopédique* en dix volumes (1960-1964), les premières démarches définitives construites en utilisant de nouvelles technologies, celles du moment, en l'occurrence 400 000 cartes perforées établies en amont de ce dictionnaire papier. Dictionnaire *encyclopédique* mais aussi performant dans le domaine de la langue et des technolèctes, ce *Grand Larousse encyclopédique* mérite d'être retenu comme l'un des dictionnaires-phares de cette période. On n'aborde pas encore l'ère informatique au sens précis du terme, mais des méthodes très rigoureuses, fondées sur des analyses algorithmiques, sont déjà à l'œuvre.

Cependant, pour l'heure, la lexicographie peut encore garder son sens traditionnel : elle s'assimile en effet à l'élaboration de dictionnaires, en faisant appel en la circonstance aux technologies les plus adaptées, et en s'appuyant sur des équipes de plus en plus professionnalisées.

## **1. 2. La naissance de la métalexigraphie et la nouvelle distinction lexicographie/dictionnaire**

La seconde période s'écoule en gros de 1965 à 1980, en démarquant un moment où le dictionnaire bénéficie d'un nouveau statut, en étant largement reconnu comme un objet d'étude scientifique. Une thèse française intitulée

*Les dictionnaires du français moderne (1539-1863)* (Didier, 1968), thèse que l'on doit à B. Quemada qui dirigera ensuite le *Trésor de la langue française*, s'impose comme une somme à partir de laquelle de nombreuses études vont fleurir sur tel ou tel dictionnaire d'hier. Une nouvelle discipline prend donc naissance : la *métalexigraphie*. La lexicographie, jusque-là, principalement liée à un besoin du quotidien, perçue surtout comme un outil, fait désormais partie des corpus que l'on étudie pour mieux comprendre l'histoire du genre et le fonctionnement de la langue. Ce faisant, les dictionnaires commencent à ne plus être seulement l'œuvre de philologues et d'excellents artisans, ils deviennent aussi affaire de linguistes.

Cette seconde période coïncide avec un moment d'intense commercialisation des dictionnaires auprès du grand public, et une véritable révolution des technologies informatiques, en amont du dictionnaire, dans le classement des données et de leur interprétation. En vérité, le domaine de la recherche sur le lexique prend une ampleur nouvelle, tout comme il devient plus facile de fabriquer des dictionnaires à partir de différentes bases de données informatisées, en les adaptant à différents types de public. B. Quemada installe alors une nouvelle dichotomie, entre la « lexicographie », à laquelle il donne un nouveau sens par rapport au sens traditionnel, et la « dictionnairique », les deux concepts formant une utile dichotomie tout en étant complémentaires.

Dans l'opposition nouvelle instaurée entre la *lexicographie*, dans sa nouvelle définition, et la *dictionnairique*, la *lexicographie* dépasse alors de très loin le fait de rédiger un dictionnaire pour être assimilée à une véritable recherche scientifique, conduite sur les mots et leur recensement, avec tous les travaux définitoires qui y correspondent.

La *dictionnairique* représente au contraire tout ce qui est lié aux aspects concrets de la fabrication, de la présentation, pour un public donné, avec tous les impératifs commerciaux qui s'imposent pour plaire au public.

Avec la *lexicographie*, on se situe en fait dans le domaine de la recherche, sans préoccupation d'une mise en valeur pour un public non initié, sans avoir le souci d'adapter le contenu à des lecteurs acheteurs d'un produit. On est en quelque sorte bien en amont du dictionnaire mis en forme pour être vendu, on se situe dans la pure recherche. Il peut même s'agir d'une *lexicographie* qui, contrairement à la définition courante de la lexicographie qui s'assimilait à l'élaboration d'un dictionnaire, n'aboutisse pas nécessairement à un dictionnaire vendu. Correspondant à telle ou telle recherche sur les ensembles de mots, sur leur définition, elle peut très bien ne pas sortir d'un laboratoire et correspondre, par exemple, à des bases informatisées destinées aux seuls chercheurs. Il n'y a pas là le souci d'un calibrage de l'information pour un produit séduisant d'un format achetable.

La *dictionnairique* – un mot que Charles Nodier a déjà utilisé au XIX<sup>e</sup> siècle, mais qui était tombé dans l'oubli jusqu'à ce que B. Quemada ne l'exhume – définit de son côté le fait d'élaborer un dictionnaire en tant que produit, offert à la vente, avec toutes les contraintes et les problématiques

dont relève chaque réalisation, en tant qu'instrument de consultation, média culturel conçu à dessein pour un public déterminé d'acheteurs potentiels<sup>1</sup>. Ainsi, ne faut-il jamais oublier que le dictionnaire représente un produit technico-commercial dont le contenu est défini en fonction des moyens qui lui sont consentis pour une clientèle délimitée, dans le cadre d'une étude de marché précise.

Ainsi, prenons pour exemple deux dictionnaires qui sont très répandus dans le monde francophone et qui sont considérés comme étant de grande qualité, en l'occurrence le *Petit Robert* ou le *Petit Larousse* (rappelons qu'il se vend 200 000 *Petit Robert* par an en moyenne, et 800 000 *Petit Larousse* par an, dont plus d'un million pour 2001). Lorsqu'une nouvelle édition en est proposée (chaque année puisqu'ils sont millésimés) et qu'il faut ajouter un mot nouveau dans une page, il n'est pas question à chaque rentrée scolaire de recomposer l'ensemble du dictionnaire papier, on supprime simplement tel ou tel exemple déjà installé dans un article voisin sur la même page, tel ou tel effet de sens, pour gagner les quelques lignes qui permettront d'insérer ce nouveau mot sans toucher au début de la page et à sa fin, et donc sans avoir à modifier les pages qui précèdent et celles qui suivent. On se situe bien là en pleine dictionnaire : ce sont les contraintes pratiques qui l'emportent sur la qualité et la précision définitives.

On peut aussi, pour mieux illustrer la différence qui existe entre la *lexicographie* et la *dictionnaire*, affirmer que l'on peut être un excellent lexicographe, c'est-à-dire procéder à d'efficaces recherches sur les ensembles de mots, sur leur définition, et pour autant se révéler un exécrable dictionnaire, c'est-à-dire ne pas réussir à respecter des délais de fabrication et les inévitables contraintes matérielles imposées. On voit ainsi de grands dictionnaires bénéficier dans les premiers volumes d'articles énormes, au point d'être presque illisibles, puis au fur et à mesure, parce que la place va manquer et qu'on a déjà dû augmenter le nombre de volumes initialement prévus, les articles s'amaigrissent, et on peut même se retrouver en toute fin d'alphabet avec des articles indigents.

L'éditeur ne se confond pas avec un chercheur, il doit nécessairement vendre le produit d'une taille choisie pour un public à séduire à un prix précis, au cours d'une période donnée : la dictionnaire le concerne en tout premier. La règle est sans mystère : si le produit est inadapté, démesuré, non homogène dans la densité d'information apportée, le dictionnaire en tant que produit n'aura pas de succès, il ne se vendra pas, et la maison d'édition sera en péril.

---

1. Seul un dictionnaire, au XXI<sup>e</sup> siècle, donne une définition complète du nom et de l'adjectif « dictionnaire ». Il s'agit du *Nouveau Littré 2005*, avec un article comportant une citation de Bernard Quemada : « La notion de dictionnaire circonscrit le domaine qui a pour objet et pour finalité le genre dictionnaire et inclut toutes les problématiques dont relève, en tant que partie, chaque réalisation particulière ».

Quoi qu'il en soit, la lexicographie et la dictionnaire sont complémentaires : il n'y a pas en effet de dictionnaire intéressante si elle ne repose pas sur une solide lexicographie, et le lexicographe est parfois plus efficace s'il a su tenir compte des contraintes dictionnaires de temps et de place qui, d'une certaine manière, le cadrent et le poussent peut-être à davantage d'homogénéité dans la description d'un grand ensemble de mots.

### 1. 3. Une distinction révélatrice de principes de base

On peut retenir plusieurs leçons de cette distinction nécessaire entre la lexicographie et la dictionnaire.

Tout d'abord, il importe de bien dissocier les deux perspectives, lexicographiques et dictionnaires. Un dictionnaire, un produit donc, dans lequel les deux perspectives seraient confondues risque d'être très décevant par rapport à ce qu'attend le lecteur. Le lecteur souhaite en général des informations précises, mais pas étouffantes. S'il achète par exemple un ouvrage de mille pages, il préférera l'information utile et claire à l'information à tendance exhaustive qui transforme chaque article en exercice de compression, en effrayant digest. Vouloir toujours donner le maximum d'informations dans le minimum de place, c'est condamner le lecteur à une lecture faite à la loupe, à une lecture intellectualisée de « chercheur ». A-t-on réfléchi, par exemple, au fait que le dictionnaire représente un genre dans lequel le rédacteur se refuse en principe toute redondance stylistique, celle-ci étant considérée comme incongrue ? On y fait la chasse au superflu, l'objet est scientifique et à ce titre, il se doit, croit-on, d'être austère.

On constatera cependant que les premiers dictionnaires monolingues français, ceux du XVII<sup>e</sup> et du XVIII<sup>e</sup> siècles dont il émane un grand charme, ne semblent pas à ce point contraints par une règle scientifique, de nature presque monacale, régissant l'ensemble de l'ouvrage. Toujours gagner de la place, en condensant le plus possible, pour ajouter de nouvelles informations, n'est pas un bon réflexe. En dehors du genre « dictionnaire », dans les ouvrages de nature didactique, la redondance est justement très présente, voire indispensable, pour les explications. Elle permet d'aérer l'information, de la rendre accessible, digestible, elle offre aussi la possibilité de proposer diverses approches. Trop d'informations denses contrarient en définitive l'information efficace, tout en nuisant au plaisir de la consultation. Faute d'une dictionnaire qui permette d'emblée cette souplesse de rédaction, faute d'un dictionnaire qui sache limiter la lexicographie à un degré donné pour ajouter toute la dictionnaire qui convient, celle qui rendra la lecture du dictionnaire agréable, on perd sans doute l'une des fonctions premières du dictionnaire : rendre claire mais aussi agréable, lisible, l'information. Il est facile d'ajouter de l'information dense au nom de la lexicographie, il est difficile de se limiter et de choisir en bonne dictionnaire le discours le mieux adapté.

Ensuite, assimiler le produit de la recherche à la rédaction d'un article qui doit en rendre compte à cent pour cent, c'est confondre les étapes. Il y a un moment pour conduire la recherche, pour faire donc de la *lexicographie*,

avec en somme un article destiné au seul chercheur ; il y a un autre moment pour adapter les résultats au lecteur, pour s'installer donc en *dictionnaire*, sans vouloir redonner forcément tout ce qui a été trouvé en lexicographie. On élabore alors un article destiné à un lecteur qui n'est ni linguiste, ni disposé à relire et relire des définitions trop denses. L'information à donner au lecteur ne doit pas se confondre avec la reprise pure et simple du discours scientifique et austère qu'attend le linguiste. Ainsi, la rigueur absolue et le souci d'exhaustivité qui règnent dans la recherche ne sont plus nécessairement les critères premiers : il faut adapter pour mieux expliquer. Le lexicographe-chercheur peut écrire pour ses pairs quand il est dans le domaine de la recherche, mais quand il se fait dictionnariste, il n'écrit plus du tout pour ses pairs, il écrit pour tous les lecteurs et tout spécialement ceux qui ne sont pas linguistes. Le dictionnaire a vocation didactique d'outil pour tous.

Enfin, a-t-on réfléchi suffisamment au fait que, s'il est bon que le chercheur sache le plus de choses possibles sur le fonctionnement du mot dans la langue, il lui faut, quand il devient dictionnariste, non pas forcément les résumer dans le moins de place possible, mais au contraire répondre le plus possible aux questions particulières que se pose le lecteur vis-à-vis de ce mot ? Or, le traitement souvent systématique de l'information, à la manière de ce que nous faisons en linguistique, ne répond pas toujours à la majorité des questions spécifiques que les utilisateurs de dictionnaires se posent pour tel ou tel mot.

Il y a en effet plusieurs mots dans le mot, le « mot de la langue », le « mot du discours », le « mot littéraire », le « mot référent », etc. Ne l'oublions pas, le mot inscrit dans le dictionnaire qui correspond souvent à une synthèse plus ou moins réussie de tous ces « mots » cachés dans un seul mot, n'est pas le mot lui-même. Il faut admettre que le mot du dictionnaire est un artefact, un mot « dictionnaire ». Le mot décrit dans l'article n'est pas seulement celui que l'on analyse entre langue et discours, il pourrait d'abord être perçu comme le mot « consulté ». Et, à ce titre, le mot consulté a en partie ses difficultés propres qui échappent souvent aux règles homogènes de description, conçues pour l'ensemble des mots du dictionnaire.

On a établi par exemple une liste sommaire de ces difficultés propres pour certains mots français, et on s'aperçoit que tel mot est presque toujours consulté dans le dictionnaire pour lever la même difficulté. Il est curieux que l'on n'ait pas organisé des groupes d'observateurs non linguistes, des consultants des dictionnaires, notant systématiquement les questions qu'ils posent au dictionnaire. Une grande enquête de ce type serait pour le moins révélatrice. On en a une idée pour les dictionnaires électroniques en ligne, lorsqu'une observation automatique des questions posées est programmée, mais les études des besoins manifestés manquent.

Ainsi, comment écrit-on le verbe français *rejeter* au futur : *rejetera*, *rejettera* ? Presque aucun dictionnaire ne pense à l'introduire dans un exemple, or l'article est consulté à 80 % pour cette question. Pour l'abréviation très usitée, un *pro* (un professionnel), on ne trouve jamais le pluriel, et l'on

hésite, peut-on écrire des « pros ». Là aussi, la consultation de ce mot répond en majorité à cette question d'orthographe. Certes, pour le linguiste, le problème ne se pose pas. Il a en effet réfléchi en termes de règles à l'échelle de tout l'ouvrage, et il considère que, s'il ne donne pas telle ou telle information, c'est qu'à ses yeux cela va de soi. S'il ne mentionne pas de remarque particulière, c'est que l'on suit la règle générale. Obsédés que nous sommes en tant que lexicographes par la place à gagner, toute économie d'espace est bonne à prendre, la règle générale fait gagner des espaces typographiques : tant pis pour le lecteur qui n'a aucune conscience de notre obsession et qui consulte un mot justement parce qu'il n'est pas conscient de la règle générale. C'est faire fi un peu vite de la consultation inquiète du lecteur. En vérité, le lecteur ne lit statistiquement jamais les préfaces et souhaite une réponse directe à ses questions. Ainsi, pour les accords particuliers et compliqués en français des pronominaux qui font que « ils se sont développé » ne prend pas de *s*, là aussi, il est bien rare que les dictionnaires en offrent l'illustration souhaitée dans les exemples. Il en va de même sémantiquement où l'on n'attend pas forcément et systématiquement la description exhaustive de tous les composants sémantiques du mot, mais parfois des exemples éclairants sur le référent, hier et aujourd'hui. Presque aucun français ne consulte l'article « chaise » pour son orthographe ou son emploi dans la langue : ici, c'est le référent qui l'emporte. C'est donc le référent qui doit être surtout développé en bonne dictionnaire, or un dictionnaire de langue français par principe n'offre pas d'illustration. Il faut donc déjà savoir ce qu'est une « chaise haute », une « chaise longue », une « chaise à porteur », une « chaise percée », une « chaise roulante », la « chaise d'une meule » pour tirer profit de ces mots donnés en liste dans les dictionnaires de langue, assortis (pas toujours) d'une définition des plus sommaires.

Cette distinction qui nous paraît fondamentale entre la notion de *lexicographie-recherche* et celle de *dictionnaire*, soucieuse de procurer un outil agréable et efficace pour le lecteur et non pour le chercheur, ne disparaît pas au cours des deux périodes qui suivent. Elle prend au contraire davantage d'importance. Si au cours de la seconde période qui vient d'être évoquée sont nés, en effet, de très grands dictionnaires tels que le *Dictionnaire du français contemporain* (1966), de nature distributionnaliste, le *Trésor de la langue française* (1971-1994) de nature philologique, fondé sur une documentation textuelle informatisée inégalée pour la langue française, le *Grand Larousse de la langue française* (1971-1978), d'approche également distributionnaliste, le *Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française* (1964 ; *Supplément* en 1970) de Paul Robert, dans la continuité rénouvée du Littré, en vérité, la troisième période qui se dégage de 1980 à 1995 environ ne fait que renforcer l'utile distinction à établir entre la lexicographie et la dictionnaire.

On assiste alors au rapprochement entre, d'une part, les domaines propres aux dictionnaires destinés à la consultation humaine, et, d'autre part, la lexicomatique, une discipline jusque-là réservée aux informaticiens, cette dernière discipline associant tout ce qui constitue la base des connaissances

lexicales et tout ce qui relève des dictionnaires-machines pour le traitement automatique des langues et les industries de la langue. La recherche prend de fait son plein envol, les moyens informatiques permettant des travaux de très grande ampleur, la *lexicographie* au sens québécois du terme bat son plein.

De l'autre côté, l'informatique, avant même la naissance des premiers cédéroms et d'Internet, autorise la démultiplication des dictionnaires destinés au public en partant de bases de données bien nourries. De nombreux petits dictionnaires apparaissent ainsi, diversifiés selon les âges, la « dictionnaire » peut même désormais dépasser l'adaptation des données offertes par la recherche pour, parfois, avoir son autonomie, en dehors de la *lexicographie*. Ce n'est plus de la recherche, c'est de l'adaptation des données, avec autant de « cocktails » élaborés à partir des données que de publics potentiels. Diversifier pour mieux vendre. Et ce tantôt en adaptant avec talent, efficacité, les acquis. C'est le cas du *Dictionnaire historique de la langue française* (Le Robert, 1992) par exemple, qui présente de manière agréable des informations étymologiques exhumées par les chercheurs, ceux du CNRS notamment. Tantôt au contraire, en apportant rien d'autre qu'un rebrassage assez plat des informations, sélectionnées, ciblées pour un profit commercial parfaitement calculé, à la manière d'un produit bien conditionné.

Faire en sorte que la *lexicographie* ne se referme pas sur elle-même, que la *dictionnaire* ne s'auto-reproduise pas, tel est alors le cap à ne pas perdre. Les deux perspectives, *lexicographique* et *dictionnaire*, doivent rester solidaires et complémentaires. Sans recherche, il n'y a pas en effet d'avenir intéressant pour les dictionnaires. Et sans bonne dictionnaire, la lexicographie peut se racornir et ne profiter qu'à quelques-uns, sans drainer réellement de nouvelles compétences.

Quant à la dernière période, de la toute fin du xx<sup>e</sup> siècle et du début du xxi<sup>e</sup> siècle, marquée par le développement d'Internet, elle se distingue d'abord par le renouveau des stratégies éditoriales, étendues et adaptées aux nouveaux espaces virtuels, espaces infinis d'information accessibles en temps réels. Elle se définit aussi par une métamorphose profonde des réflexes de consultation.

Un problème demeure : pour l'heure, ce sont surtout des adaptations électroniques de produits, offerts il y a peu sur le papier, qui sont en cours d'élaboration ou bien proposées sur le marché. C'est de la « redictionnaire » on passe du papier à l'électronique, en y ajoutant toutes les balises propres à une consultation la plus riche et la plus croisée possible, et on l'assortit de liens sur Internet. Il reste néanmoins à inventer des dictionnaires conçus d'emblée pour le support informatique, avec sans doute de réels décloisonnements par le biais hypertextuel entre l'encyclopédie et la langue, entre la synchronie et la diachronie, entre le vocabulaire général et le vocabulaire spécialisé, entre les exemples textuels et l'exemple imagé, sonore, synesthésique en somme. En y ajoutant la *lexiculture* que nous allons évoquer.

De fait, une nouvelle lexicographie et une nouvelle dictionnaire sont à développer : le champ d'activité est immense. Beaucoup commencent à préférer la fouille désordonnée sur Internet, certes riche mais aléatoire, à la consultation d'un vrai « dictionnaire ». Quelques ouvrages relèvent déjà cependant le défi, en particulier du côté des dictionnaires d'apprentissage. Tous ensemble, à l'échelle mondiale, les lexicographes-dictionnaristes ne manqueront sans doute pas de réagir et d'offrir – en sachant bien distinguer la lexicographie de la dictionnaire – des produits adaptés aux besoins de chacun, des chercheurs très spécialisés au public autodidacte et curieux de tout, en passant par les gens pressés...

## 2. LA LEXICULTURE : UNE COMPOSANTE LEXICALE ESSENTIELLE OUBLIÉE

Distinguer, comme nous l'avons déjà fait, la *lexicographie* de la *dictionnaire*, c'est savoir ne pas confondre le moment lexicographique consacré à la recherche, centré sur le mot, du moment dictionnaire consacré à l'élaboration du produit, centré sur le lecteur, le mot étant bien cerné sémantiquement. On se situe alors dans la méthodologie avec, ainsi que nous l'avons constaté, beaucoup plus de répercussions qu'on ne l'imaginait si on ne prend pas garde à cette utile distinction.

S'intéresser à la *lexiculture*, un terme et un concept propres à Robert Galisson désignant la culture courante partagée par tous et en dépôt dans les mots, au-delà de leur définition sémantique, c'est prendre en compte une dimension particulière et fondamentale des mots qui, hélas, fait défaut en *lexicographie* comme en *dictionnaire*. En effet, du côté de la lexicographie, soit la lexiculture est absente, soit elle est négligée, mis à part quelques didacticiens, trop peu nombreux. Et du côté de la dictionnaire, faute d'avoir fait l'objet d'études en lexicographie, la lexiculture est le plus souvent ignorée, ne surgissant que lorsqu'un exemple contient en supplément de l'usage du mot une information extralinguistique. Or, soulignons-le d'emblée, la lexiculture dont nous allons rappeler les éléments essentiels fait partie intégrante de la définition du mot. Elle se révèle même indispensable pour un étranger, ou pour garantir auprès du locuteur natif la bonne interprétation des mots, siècle après siècle.

### 2. 1. Un concept lancé par Robert Galisson et né de l'apprentissage du français en tant que langue étrangère

La formation particulière de quelques ténors de la lexicologie peut aboutir à des conceptions particulièrement originales et riches pour la lexicographie. Ainsi, même si chacun connaît R. Galisson, rappelons qu'il reçut d'abord une formation d'instituteur, puis très vite fut Docteur en lexicologie, après un court passage en tant que professeur de Lettres dans l'enseignement technique. Jeune universitaire, il s'intéresse alors à la formation des étudiants étrangers qui apprennent le français. Devenu un lexicologue de renom et Professeur à la Sorbonne, il lui est confié par B. Quemada la direction de la revue scientifique *Études de linguistique appliquée* qui a

dépassé en trente ans plus 120 numéros, revue au sous-titre éclairant, « Revue de didactologie des langues-cultures ». Après avoir fait aboutir plusieurs centaines de thèses, R. Galisson est aujourd'hui Docteur Honoris causa de nombreuses Universités étrangères et il bénéficie d'une grande notoriété dans le monde de la lexicologie et de la didactique. Son influence auprès des chercheurs dans le domaine de l'apprentissage du français langue étrangère (FLE) est internationale, elle considérable en Europe et tout particulièrement dans le monde méditerranéen. Sa notoriété repose en effet sur le caractère très novateur des concepts qu'il défend et que nous rappellerons rapidement ici dans la mesure où ils concernent directement nos activités lexicographiques.

Il importe de signaler que le regard particulier de R. Galisson, qui se définit entre autres comme un lexicologue didactologue, est fondé sur les difficultés rencontrées par les locuteurs étrangers à la langue française et en situation de l'apprendre. L'observation attentive des obstacles à l'apprentissage efficace du vocabulaire a donné de fait à son approche définitoire du mot une nouvelle dimension. On constate en effet que, pour sa parfaite compréhension dans une conversation ou dans un texte, la définition classique, sémantique, du mot est insuffisante. Pour être bien expliqué, le mot doit effectivement être présenté dans toutes ses perspectives, avec tout son poids lexiculturel, avec donc non seulement ses composantes lexicales mais aussi les composantes culturelles propres au pays qui en colore l'usage.

R. Galisson a développé de nombreux concepts en didactologie, mais le concept fondateur qu'il faut absolument retenir pour la lexicographie est celui qu'il a d'abord désigné en 1987, dans les *Études de linguistique appliquée*, sous le terme de « lexiculture » que nous avons d'emblée adopté, mais qu'il a rebaptisé en 1996, dans cette même revue, « pragmatique lexiculturelle ».

## 2. 2. Au-delà de la définition sémantique, la définition lexiculturelle

Même si pour l'immense majorité de nos lecteurs la « lexiculture » est parfaitement connue, il nous a paru ici important pour les jeunes lecteurs d'en redonner rapidement les composants essentiels. En première approche, si l'on prend en compte la *lexiculture*, il importe, en matière d'information donnée sur un mot, de ne pas se limiter au sens cerné dans l'habituelle définition d'un mot. Le sens donné dans la définition traditionnelle ne correspond qu'à un seul aspect du mot, celui propre à la norme et à ses emplois syntaxiques, ce que R. Galisson appelle la « culture savante ».

En d'autres termes, on ne connaît pas bien le mot dans sa force vive et dans son rayonnement, si l'on se contente du seul sens que le lexicographe a essayé de cerner dans la définition de nos dictionnaires, quelle qu'elle soit, définition classique, distributionnaliste ou autre. En effet, on n'a pas alors vraiment perçu la teneur populaire du mot, c'est-à-dire les échos implicites qu'il éveille et véhicule dans la communauté linguistique, si on se limite à la seule analyse sémantique qui en dissèque le contenu. Certes, l'analyse sémantique offre par exemple avec précision tous les « sèmes » (les « plus

petites unités de significations ») qui le définissent. Mais il manque ce qui est au moins tout aussi important, c'est-à-dire tout ce que les locuteurs d'une même langue rattachent implicitement à ce mot, dans le cadre de la « culture courante », sans pour autant que cela fasse partie de la définition sémantique *stricto sensu* du mot. C'est cet implicite partagé par tous les locuteurs d'une communauté linguistique que R. Galisson appelle la *lexiculture*. La lexiculture représente en fait pour le mot tout ce qui se trouve dans la valeur ajoutée, une valeur ajoutée que tout le monde connaît et qui pourtant est presque toujours absente des dictionnaires censés refléter la signification complète du mot.

Quelques exemples s'imposent. Ainsi, lorsqu'en France sont donnés des mots comme *accordéon*, *muguet*, *écureuil*, l'image que l'on a du mot et de son fonctionnement dans la langue est porteuse de bien plus que sa définition. Par exemple, l'*accordéon* tel qu'il est présenté dans les dictionnaires se réduit en général, dans une rapide définition, à « l'instrument de musique à soufflet et à anche métallique » (*Le Petit Robert*) et, dans une définition plus complète, à « l'instrument de musique portable, à touches ou à boutons, dont les anches de métal sont mises en vibration par un soufflet » (*Le Petit Larousse* 2004). Ces définitions sont assurément précises, notamment la seconde, mais elles restent pourtant désincarnées par rapport aux connotations que tout français a en tête dès qu'il s'agit de cet instrument. En effet, existe une autre définition, une définition que l'on appellera lexiculturelle, prégnante et pragmatique, installée dans l'esprit de chaque français. Cette définition, propre à l'histoire vécue du pays et à son expérience de l'accordéon, vient en complément à celle donnée dans les dictionnaires, dont la tradition fait qu'ils se limitent à la dénotation, supposée objective. Or ne sont pas moins objectives les références implicites du mot. Les connotations sont bien en effet là, de manière identique, chez tout locuteur français quand il s'agit de l'accordéon.

Quels sont en effet les traits lexiculturels français de l'accordéon ? Tout d'abord, l'instrument fait immédiatement penser à un instrument populaire, le « piano du pauvre », qu'on n'apprend jamais ou très rarement dans un conservatoire de musique. Chaque français sait que traditionnellement ce ne sont pas les enfants des milieux riches qui apprennent l'accordéon. Ensuite, c'est un instrument dont le son est perçu comme joyeux, faisant immédiatement penser à l'atmosphère des guinguettes, à ce que l'on appelle les « bals populaires », ces bals du samedi soir où l'on peut danser, au son de l'accordéon, des tangos, des valse, mais pas du rock'n'roll en principe. On l'associe notamment au bal du 14 juillet. Ajoutons en troisième lieu que, dès que l'on évoque l'*accordéon*, un nom vient immédiatement sur toutes les lèvres des français : Yvette Horner. Elle incarne en effet la femme sympathique du peuple devenue la reine de cet instrument, avec de nombreux refrains connus et une forme d'esprit simple et populaire qui en font un personnage emblématique. Au point que, d'une certaine manière, Yvette Horner fait partie de la définition « naturelle » de l'accordéon, la définition « naturelle » étant celle issue des locuteurs non lexicographes à qui l'on demande de donner les traits essentiels du mot, traits linguistiques et ency-

clopédiques. Enfin, dans le cadre même de cette recherche des connotations du mot *accordéon* pour l'ensemble des locuteurs français, un autre nom y est associé pour 75 % de personnes consultées : le Président Giscard d'Estaing. Pourquoi une telle association d'idée ? Il suffit en fait de se souvenir que lors de sa première campagne d'élections présidentielles, Giscard d'Estaing avait joué de l'accordéon dans un village, ce qui lui avait valu d'innombrables commentaires amusés de la presse et de nombreux dessins d'humoristes. Son allure aristocratique faisait effectivement contraste avec le « piano du pauvre ».

Pour résumer, on peut donc offrir une définition lexiculturelle de l'accordéon en rappelant les traits lexiculturels essentiels du mot, définissant de la sorte ce que R. Galisson a appelé la « charge culturelle partagée ». Ainsi, l'accordéon est-il pour tous les français synonyme d'instrument populaire, de bal-musette, associé à l'image d'Yvette Horner, et pour 75 % d'entre eux à Giscard d'Estaing. Or, à y mieux regarder, ces traits essentiels de la définition lexiculturelle du mot *accordéon* sont presque toujours absents de nos dictionnaires. Il manque alors à la définition du mot ce qui en fait toute sa résonance profonde.

De temps à autres, mais rarement, l'un des ces traits lexiculturels est bien sûr repris dans l'exemple qui suit la définition. Mais c'est très loin d'être systématique, et Yvette Horner ou Giscard d'Estaing ne sont évidemment jamais cités, même si leur nom est immédiatement associé à l'accordéon dans l'esprit des français. Il va sans dire que limiter un article à la définition sémantique du mot, c'est être incomplet. Ne pas faire état en effet de l'aspect lexiculturel du mot peut faire cruellement défaut, notamment pour le locuteur étranger, qui a besoin de décrypter les allusions, les références implicites du mot rencontré dans une conversation, dans la presse, dans un roman, etc.

Tous les mots employés dans une communauté linguistique dont le lexicographe est le légitime descripteur n'ont pas nécessairement une charge culturelle partagée, mais cependant à y regarder de plus près, ajouter une définition lexiculturelle s'impose pour beaucoup. Pour ne donner que quelques exemples supplémentaires, un mot comme *muguet* est en France forcément associé au 1<sup>er</sup> mai, jour de la Fête du travail, cette fleur en représente en effet le symbole. Elle est vendue à ce jour précis : acheter du muguet le 15 mai ou le 15 avril n'aurait aucun sens pour un français. Au reste, il n'en trouverait pas chez les fleuristes... Aussi, définir le muguet comme une « liliacée à petites fleurs blanches d'une odeur douce et agréable » est certes très intéressant, on est en pleine « culture savante », mais ne pas ajouter dans un exemple ou dans un développement encyclopédique qu'il s'agit d'une fleur symbolique vendue le 1<sup>er</sup> mai dans les rues, dans toutes les boutiques, dans le métro, etc., c'est passer à côté de l'essentiel. La composante lexiculturelle doit ici être mentionnée sous peine de présenter au lecteur du dictionnaire une définition du mot des plus lacunaires.

De la même manière et pour prendre un dernier exemple, l'*écureuil* se définit bien en France comme dans les autres pays en tant que « mammifère

rongeur arboricole à pelage [...] et à queue touffue, se nourrissant surtout de graines et de fruits ». Mais, c'est à juste titre que la plupart des lexicographes français précisent, à la manière du *Petit Larousse illustré*, que son pelage est « généralement roux (en France) », 95 % des français ignorent en effet que l'écureuil peut avoir le pelage gris. Mais viennent ensuite des éléments qu'on ne trouve pas dans nos dictionnaires qui font aussi partie de la composante lexicoculturelle du mot pour un français. Tout d'abord, sans faire d'anthropomorphisme, il importe de dire que l'écureuil bénéficie aux yeux de tout français d'une forte sympathie. On est très heureux d'en apercevoir un dans son jardin, c'est le symbole de la fraîcheur et de la grâce. Or, pour mes amis québécois et dans de plus en plus de pays, l'image s'inverse, il apparaît comme nuisible, s'assimile presque à un rat qui commet force dommages dans les greniers. Ce trait lexicoculturel est donc à préciser. Enfin et surtout, pour un français, l'écureuil représente le symbole de l'épargne parce qu'il a été pris pour emblème, extrêmement populaire, de la Caisse d'épargne. Il n'est pour ainsi dire pas un petit français qui n'ait bénéficié en cadeau d'un livret de caisse d'épargne à cette effigie.

Ainsi, un homme politique en campagne électorale qui déclarerait aujourd'hui : « Je ne suis pas du genre à vous jouer de l'accordéon, je préfère vous offrir un brin de muguet et vous parler du vrai travail, réveiller en vous l'écureuil et sa tirelire qui sommeillent », serait compris de tout français. Pourtant aucun dictionnaire ne permettra à un étranger de comprendre le message. Et si, au XXII<sup>e</sup> siècle, la Caisse d'Épargne n'existe plus, le 1<sup>er</sup> mai n'est plus fêté, et l'accordéon de Giscard d'Estaing oublié, plus personne ne sera en mesure de traduire ce message. Aucun dictionnaire ne pourra l'aider.

## 2. 3. Quelques perspectives lexicographiques et dictionnairiques

### 2. 3. 1. Les points d'ancrage lexicoculturels

Pour l'essentiel et dans le domaine qui nous intéresse – la lexicographie et la dictionnaire – ce sont les mots donnés en entrée lexicographique qui sont d'abord concernés par la lexicoculture. Si l'on souhaite ne pas occulter la dimension lexicoculturelle dans les dictionnaires, ce sont en effet ces mots-là qu'il convient de traiter en premier. D'autres éléments lexicoculturels, souvent installés au cœur des articles, sont cependant aussi à prendre en compte comme se révélant porteurs privilégiés d'une « charge culturelle partagée », la lexicoculture.

Au-delà donc des mots donnés en nomenclature, on citera tout d'abord les expressions delexicalisées, défigurées et détournées, ce que R. Galisson appellent les « palimpsestes verboculturels ». Il s'agit par exemple de ces titres de films, de romans, de ces vers célèbres, que chacun dans une communauté linguistique donnée connaît et qui peuvent être réutilisés pour créer un effet amusant ou éloquent en changeant un mot. Ainsi en est-il de « Mon royaume pour un cheval ! », célèbre exclamation de Richard III, que l'on pourrait transformer ironiquement en « Mon royaume pour un bon livre ! » Or ici, peu de dictionnaires apportent des réponses, les formules

qui servent de moules ne sont pas vraiment répertoriées. Dans le domaine de la lexicographie, on manque de recherches fondées sur de grands corpus qui permettraient de relever des fréquences d'emploi, de repérer par exemple quelles sont, sur une décennie, les formules lexicalisées qui ont été le plus reprises et détournées pour créer un nouvel effet.

Les « palimpsestes verboculturels » relèvent clairement de la lexiculture et on peut comprendre qu'il est difficile pour le lexicographe-dictionnariste de trouver des critères précis d'enregistrement : le souci paralysant d'une objectivité bien cernée et d'une certaine pérennité de ce qu'il enregistre le pousse à être très frileux dans ce domaine, qui pourtant reste bien linguistique. Les Français y ont en effet constamment recours : tout le monde a bien perçu qu'un refrain célèbre ou bien un titre de film qui a eu un grand succès en France peuvent être mémorisés par toute une communauté linguistique l'espace de quelques décennies et servir de modèle à d'autres formules en les défigeant. Un chanteur français, Alain Souchon, a ainsi lancé la formule « Allô, Maman, bobo », « bobo » étant la formule enfantine pour « j'ai mal ». Une telle formule connue de tous a servi très souvent de matrice à de nombreux titres de journaux, d'articles, etc. « Allô, Maman, canicule... » peut-on lire dans la presse au moment où le climat est caniculaire. De la même manière, le « Fabuleux destin d'Amélie Poulain », film qui a eu un grand succès, sert-il de moule à de nombreuses formules. C'est par dizaines qu'on relèverait depuis septembre 2002 des intitulés valorisant tel ou tel personnage, tel ou tel objet sur le mode du *fabuleux destin de...* x, y ou z.

Le phénomène n'est pas nouveau, mais tous les linguistes constatent son expansion, et dans presque toutes les langues ce processus de création linguistique est actuellement très actif. Il faut bien reconnaître qu'il n'y a pas véritablement de dictionnaire y répondant. Pourtant, pour quelques-unes de ces formules, il serait bon qu'elles apparaissent dans le dictionnaire de langue, tant leur caractère lexiculturel est partagé par toute une communauté linguistique. Ainsi, la formule française « Métro, boulot, dodo », illustrant un des aspects usants et limités de la vie parisienne pour les personnes qui viennent y travailler quotidiennement sert indéniablement de moule depuis plus de vingt ans à de nombreuses autres formules : « Boulot, métro, promo » titre *Le Point* du 8 août 2003, page 15. Bien qu'elle ne soit généralement pas recensée dans les dictionnaires, de par sa fréquence de reprise, la formule « Métro, boulot, dodo » mériterait assurément d'y figurer tant elle est, pour ainsi dire, entrée dans la langue.

Sont aussi éminemment lexiculturels les proverbes qui, d'un pays à l'autre, n'ont pas toujours leur équivalent, ou bien sont porteurs d'images différentes. On sait par exemple qu'à la formule anglaise « when pigs begin to fly » correspond en français une autre image amusante, « quand les poules auront des dents », autant d'images évidemment susceptibles de relances différentes : « quand les poulets auront des dent », « quand les poules n'auront plus de coq », etc. Mais il faut reconnaître ici qu'en général les dictionnaires consacrent aux proverbes une bonne place. On repérera par exemple que, dans le *Petit Larousse illustré*, ils bénéficient d'une place de

choix dans les pages roses qui séparent la partie consacrée à la langue de celle portant sur les noms propres. C'est très judicieusement d'ailleurs que depuis le début du *XXI<sup>e</sup>* siècle, y sont aussi ajoutés les *Mots historiques* tels que « Ralliez-vous à mon panache blanc », ou « Paris vaut bien une messe », prononcé par Henri IV, ou encore « Après nous le déluge » attribué à Louis XV, autant de mots historiques bien connus pour vouloir dire respectivement, « suivez moi, dans l'honneur », « il faut savoir faire des concessions », ou encore « pensons à nous d'abord ». On est là dans la prise en compte efficace d'une partie de la lexiculture.

Un autre domaine est représenté par les noms de marques de plus en plus présents dans toutes les langues des pays où la consommation est forte. Un certain nombre de noms de marques peuvent devenir des noms communs que les dictionnaires ne peuvent éviter de signaler, tels qu'en français par exemple, un « frigidaire » pour un réfrigérateur, une « mobylette » pour un vélomoteur, un « bottin » pour un annuaire, etc. Or, bon nombre de marques sont associées à des slogans que chacun reconnaît, qui d'une certaine façon passent dans la langue en étant repris avec un clin d'œil par les locuteurs habitués à l'entendre. « ... Parce que je le vau**x** bien » associée à une belle actrice et à une marque de lotion capillaire n'est ignoré par aucun français, tout comme la formule « Ça déménage... » pour signifier, que quelque chose est très fort, faisant référence à une marque de moutarde dont c'est le slogan. Ajouter à « fais du bon café », le terme « grand-mère » à cause d'une publicité sympathique qui y associe l'image rassurante de l'aïeule, est tout aussi courant en France. Or, voilà des faits de langues, d'une durée de vie dépassant en l'occurrence la décennie, qu'aucun dictionnaire n'enregistre. Sauf celui de R. Galisson, hélas difficile à commander, le *Dictionnaire des noms de marque*, publiés aux éditions du CNRS. Il va sans dire, qu'il y a là à réfléchir pour qu'un certain nombre de ces éléments rejoignent le dictionnaire général.

En fait, tout ce qui dans le domaine du discours relève de cette culture courante, intégrée par toute une communauté linguistique, n'hésitant pas à l'utiliser, en l'adaptant ou en le reprenant tel quel, mérite d'entrer d'une manière ou d'une autre dans un dictionnaire.

### 2. 3. 2. *Des dictionnaires à dimension lexiculturelle ?*

- Des réflexes à développer pour le lexicographe : l'enquête et le corpus oral

On entre ici dans le domaine expérimental, et il est bien possible que la première étape consiste à métamorphoser en partie le lexicographe dans ses attitudes et ses pratiques. En effet, le lexicographe, homme ou femme, se définit en général par une compétence linguistique et philologique acquise dans sa formation et à travers son expérience cumulée d'année en année. Il met ce savoir et cette expérience au service de la communauté pour rédiger des articles fondés sur une observation attentive de la langue. Pour ce faire, il fait appel à un corpus qui, le plus souvent, est écrit, constitué par des œuvres littéraires, par la presse générale et spécialisée et, depuis peu, par Internet. Ce corpus sert surtout à fournir la documentation lexicale permet-

tant de dénicher de bons exemples tout en même temps que d'éventuels nouveaux sens et des néologismes.

Mais si nous souhaitons en tant que lexicographes introduire une dimension lexicoculturelle à nos articles, il faudra « écouter » plus que nous le faisons aujourd'hui la radio, « regarder et écouter » la télévision, suivre les mouvements culturels, la culture savante mais aussi et surtout la culture populaire, courante. Ainsi, chanson, films, publicités, sont à intégrer très largement dans les corpus. Pour n'évoquer qu'un domaine éminemment lexicoculturel, celui de la chanson, en France il faudrait prendre en compte dans nos dictionnaires des formules bien installées dans la mémoire collective depuis plusieurs décennies : « Auprès de mon arbre... », « Une jolie fleur dans une peau de vache » pour Brassens, « C'est un jardin extraordinaire. » pour Trenet, « Les portes du pénitencier », « Qu'est-ce qu'elle a, ma gueule ? », « Allumez le feu », pour Hallyday, « Laisse béton (tomber) », « Mon beauf (beau-frère) », « C'est la mer qui fait l'homme », pour Renaud, etc.

Il importe donc de répertorier au fur et à mesure, avec vigilance, tout ce qui passe en terme de lexicoculture s'installant dans tous les esprits d'une communauté linguistique. L'impact de l'actualité, de la vie culturelle, de la publicité est ainsi à mesurer en terme d'imprégnation auprès de chacun ; des enquêtes statistiques deviennent nécessaires pour évaluer cet impact. Et, à la manière des néologismes de forme ou de sens qu'il est toujours difficile d'enregistrer avec certitude quant à leur longévité dans la langue, les traits lexicoculturels, une fois qu'ils sont repérés, doivent être suivis avec attention dans leur durée de vie. Certains disparaîtront assez vite, mais d'autres gagneront la pérennité culturelle : au lexicographe d'être un observateur attentif et éclectique.

En vérité, presque aucun trait lexicoculturel n'est aujourd'hui introduit dans les dictionnaires, ils ne sont présents que de manière aléatoire, parcellaire et subjective. Enquêtes précises, attention soutenue au corpus oral, écoute quotidienne de la culture courante, telles sont de nouvelles attitudes à ajouter à celles de l'observateur de la langue en action. Avouons-le : c'est une nouvelle tâche qui demande des efforts et qui, pour se concrétiser dans les dictionnaires, implique aussi de nouvelles formules.

- L'exemple : l'usage mais aussi la lexicoculture

Qu'il s'agisse de citations ou bien d'exemples forgés, il va de soi que les exemples sont le plus souvent choisis ou construits en fonction de l'usage du mot qu'ils mettent en situation. La syntaxe l'emporte généralement sur le caractère encyclopédique de l'information. Cependant, lorsque l'exemple présente une dimension encyclopédique, il est presque toujours fait référence à la culture savante. Pour le *tigre*, on bénéficiera toujours du « tigre qui feule » ou de « la tigresse avec ses petits », mais on ne trouvera jamais « mettre un tigre dans son moteur », qui correspond à un slogan publicitaire ayant eu tant de succès qu'il s'est installé dans les esprits sans même qu'on se souvienne précisément de la marque d'huile ainsi valorisée.

Il peut de fait paraître difficile d'intégrer des éléments publicitaires dans un dictionnaire, des problèmes juridiques se posent en effet, il reste néanmoins que si tous les français ont cette connotation en tête, il faut qu'elle apparaisse sous une forme ou une autre et les exemples représentent sans doute l'une des entrées possibles de lexiculture. Des exemples tirés de la presse d'information, de la critique, ou de la publicité ne sont donc pas à exclure.

Pour l'article consacré à la cigale, donner en guise exemple, comme c'en est le cas dans le *Petit Robert* (1<sup>re</sup> édition, 1967) et le *Grand Robert* (1<sup>re</sup> édition, 1964), « La cigale suce la sève des végétaux : le mâle fait entendre un bruit strident », est certes intéressant sur le plan encyclopédique, mais il conviendrait d'ajouter un autre exemple, lexiculturel, qui associe la cigale à la fourmi, en référence à une fable connue de tous les français, où la cigale représente l'insouciance et l'imprévision pendant que la fourmi s'assimile à l'économie. Chacun a en effet en mémoire le vers de La Fontaine : « La cigale, ayant chanté Tout l'été, Se trouva fort dépourvue, Quand la bise fut venue ». Ne pas l'intégrer, c'est faire fi de la lexiculture et ne pas bien servir le locuteur étranger. Paul Robert voulait certes donner une suite à l'ouvrage de Littré et s'en distinguer avec des citations du XIX<sup>e</sup> et du XX<sup>e</sup> siècle, mais parfois, la lexiculture date du XVII<sup>e</sup> siècle !

- Le développement lexiculturel : l'encart, l'hypertexte, etc.

Il n'est pas toujours possible d'ajouter un exemple lexiculturel. Pour le mot « apostrophe », on trouvera par exemple « l'apostrophe de Ciceron à Catilina » qui conjugue habilement l'emploi du mot avec une référence savante, mais il manquera dans l'article une référence à une émission télévisée que tous les français connaissent : « Apostrophe ». Cette émission hebdomadaire qui faisait en effet intervenir les auteurs des derniers livres parus et symbolisant la discussion autour de livres a marqué toutes les mémoires. Elle fait partie de la culture courante française. En réalité, pour éclairer le lecteur étranger ou le lecteur du XXII<sup>e</sup> siècle, un commentaire de type lexiculturel doit être ajouté à la définition du mot « apostrophe », pour signaler qu'une rencontre télévisée hebdomadaire portait ce nom, avec plus de mille émissions en une vingtaine d'années. Ainsi peut-on comprendre la remarque faite il y a quelques jours lorsqu'à la terrasse d'un café, devant une discussion passionnée lancée entre trois consommateurs à propos d'un roman, le garçon de café, leur a dit : « Vous jouez à Apostrophe ! »

La formule dictionnaire qui convient pour valoriser la lexiculture est en réalité déjà en gestation. Dans la partie langue du *Petit Larousse illustré*, à la suite de l'énumération des différents sens du mot, est en effet souvent offert un petit développement encyclopédique sur le sujet traité, développement qui éclaire le mot et le concept qu'il représente. Par exemple, pour le mot *engrais*, suit un commentaire encyclopédique sur la nature des engrais, mais aussi sur leur rôle. On apprécie que soient ici évoqués à la fin du développement les « dommages environnants » des engrais, « surtout par la pollution des eaux souterraines ». Parce qu'en fait, on se trouve déjà là en lexiculture, dans la mesure où la notion d'engrais, très valorisante dans les années 1960-1970, s'est petit à petit colorée d'une connotation inquiète

quant à la pollution. Le mot « engrais » ne bénéficie plus de la même « charge culturelle » qu'en 1960.

Ainsi, la voix est-elle toute tracée : si dans ces développements encyclopédiques il est fait une place accrue à la lexiculture, on bénéficiera alors d'une explication complète du mot, avec toutes ses résonances. Suggérons donc d'ajouter systématiquement un développement lexiculturel pour tous les mots qui en ont besoin : *accordéon*, *pétanque* (jeu de boule associé d'abord au midi), *dauphin* (un poisson intouchable, symbole d'intelligence animale), *renard* (la ruse, le loup et le renard, etc.), sans oublier les mots revivifiés par la publicité, par la chanson, par les émissions de radio ou de télévision : la *vache* (« qui rit », une de nos crèmes de fromage les plus connues depuis plus d'un demi-siècle), l'*écureuil* (et la Caisse d'épargne), *bobo* (« Allô, Maman, bobo »), le *loft* (associé désormais à l'émission de télévisée consacrée à ces jeunes gens filmés en permanence et éliminés par le public jour après jour), la *météo* (difficilement dissociable du bulletin télévisé y correspondant : on « regarde la météo »), etc.

Il est clair qu'il est tout aussi facile d'ajouter un développement lexiculturel dans les dictionnaires papier que sur les supports électroniques où l'hypertexte peut être très bienvenu. En ce qui concerne les dictionnaires papier, les marges de droite et de gauche peuvent aussi accueillir ce type de commentaire lexiculturel, comme cela a été fait en partie avec efficacité dans le *Larousse Super Major* destiné aux élèves qui ont entre 9 et 12 ans.

Présente à travers l'exemple ou au cœur d'un développement spécifique, la lexiculture sera assurément aussi bien appréciée par les locuteurs natifs qui aiment à vérifier ce qu'ils ont confusément en mémoire que par les locuteurs non natifs qui ont besoin de ces renseignements pour comprendre l'usage de connivence qu'il est fait d'un mot entre les personnes d'un même pays.

- Sas lexicographiques et dictionnaire, annexes : l'antichambre de sécurité

On a signalé comment, dans les dernières versions du *Petit Larousse illustré*, les pages roses intégraient les « Mots historiques », ce qui est à la fois extrêmement utile et porteur aussi bien en culture générale et courante qu'en meilleure compréhension de la langue, puisque, pour exprimer sa pensée, un français y aura recours. Avec ces annexes connues sous le nom de « pages roses » consacrées d'abord aux locutions latines, puis aux proverbes, un dictionnaire comme le *Petit Larousse* bénéficie d'un outil souple qui, en termes de dictionnaire, est donc très performant. Ajoutons que dans le millésime 2004, le fait d'y avoir intégré quinze pages de « Mots nouveaux » assortis de dessins humoristiques, de « regards d'artiste », ouvre vraiment la voie à la lexiculture. Avec souplesse, on introduit ainsi par exemple un nouveau sens en français du mot « collègue », désignant l'ami, le camarade, embarqué dans une même aventure, ou encore un nouveau mot, « pêchu », « qui est en forme », en très bonne santé, en bref, selon l'expression familière française, qui « a la pêche ».

Dans le même ordre d'esprit, il faudrait aussi signaler les pages bleues du *Dictionnaire Hachette* qui, en fin d'ouvrage, sont consacrées aux « Mots nouveaux du français vivant ». Pour se garantir en effet du passage éphémère d'un certain nombre de mots nouveaux, le lexicographe a rangé ici tous les mots récents qui, si leur usage se confirme, seront intégrés dans les colonnes du dictionnaire de l'édition suivante. Cette pratique qui a bientôt dix ans se révèle intéressante parce qu'elle donne plus de souplesse aux lexicographes qui ne se trouvent plus devant le dilemme de l'intégration ou de l'exclusion. Les lexicographes disposent avec cette annexe d'une voix médiane, d'une sorte de sas, d'antichambre de sécurité qui rend moins pesante leur fonction d'observateurs avisés, de cerbère placé à la porte du dictionnaire pour accueillir ou non les nouveaux venus.

Cette pratique souple des annexes hors texte du dictionnaire, et cet usage du sas, de l'antichambre, pour certaines notions dont le caractère durable n'est pas encore assuré, nous paraissent très pertinents. En ce qui concerne la lexiculture, il faut effet distinguer ce qui est déjà très bien installé (*l'accordéon* et le « bal populaire ») et ce qui est plus récent (tel ou tel titre de roman ou de film, ou encore une formule d'un homme politique, par exemple celle de J.-P. Rafarin avec « la France d'en haut et la France d'en bas »), sans oublier les noms de marque et un certain nombre de slogans publicitaires, qui font partie de la lexiculture de l'année, dont certains éléments entreront dans la langue et d'autres disparaîtront. Donner donc au lexicographe de la souplesse, une marge de manœuvre s'impose.

Il faudrait ajouter qu'il revient en principe au lexicographe de rendre compte objectivement de tout ce qui a un impact sur la langue de ses contemporains. Or, même s'il est de tradition (discutable) de privilégier l'écrit sur l'oral, les traits lexiculturels agissent avec force dans le discours de chacun. Et cette connivence du langage entre des personnes de même langue et de même culture courante se retrouve constamment dans les textes littéraires comme dans la presse. Comme on l'a déjà affirmé, un certain nombre de ces traits sont actifs plusieurs décennies voire de manière pérenne, d'autres ne durent que quelques années. Or, si le lexicographe se doit d'enregistrer impérativement tout ce qui est durable, pourquoi n'aurait-il pas aussi pour mission d'offrir à tous cette mémoire lexicale qui ferait que rien dans le langage ne puisse être perdu ?

C'est dans les dictionnaires que doivent être enregistrés des formules telles que « la France d'en haut » et « la France d'en bas » si l'on souhaite que dans un demi-siècle puissent être compris tous les articles innombrables qui ont repris cette formule depuis maintenant plus d'un an, en l'adaptant : « la musique d'en haut, la musique d'en bas », « la pollution d'en haut, la pollution d'en bas », etc.

On a d'ailleurs envie de conclure ce plaidoyer pour l'introduction de la lexiculture dans les dictionnaires par cette formule : évitons d'imaginer en effet de penser qu'il y aurait des « dictionnaires d'en haut », pour culture savante, et des « dictionnaires d'en bas », pour la culture courante.

Nos dictionnaires sont effectivement conçus pour tous et on ne doute pas que l'immense talent des lexicographes et des dictionnaristes ne trouve dans la lexiculture à la fois un enjeu linguistique et un nouveau souffle. On n'est d'ailleurs pas inquiet : la lexicographie et la dictionnaire appartiennent au genre utile, généreux et conquérant.

### 3. LA TRIPLE INVESTIGATION DICTIONNAIRIQUE

S'agissant de la *lexicographie* et de la *dictionnaire*, c'est à B. Quemada, qu'il faut en attribuer la paternité. À la fois lexicologue, lexicographe et métalexicographe du plus haut renom en France, les chercheurs français savent combien on lui doit le renouveau de nos disciplines et ce lien extraordinaire qu'il a toujours su tisser entre, d'une part, la tradition, l'histoire, et, d'autre part, le modernisme, l'avenir. J'ai l'immense chance d'avoir fait mes études sous sa responsabilité et de travailler aujourd'hui à ses côtés.

S'agissant de la *lexiculture*, c'est à R. Galisson qu'il faut attribuer l'invention et la théorisation du concept ainsi que sa diffusion. C'est sa notoriété et une passion commune pour l'enseignement du vocabulaire qui nous m'ont fait le rencontrer. J'ai aussi l'immense privilège de travailler à ses côtés dans le cadre des *Études de linguistique appliquée*.

S'agissant de la *triple investigation dictionnaire*, c'est une démarche que j'ai mise en œuvre lors d'une recherche qui m'avait été demandée sur le thème de « la norme », démarche expérimentée sur un mot et qui me semble pouvoir mériter d'être plus largement divulguée et expérimentée à double titre.

#### 3. 1. Deux bénéficiaires : le lecteur et le lexicographe

Il semble en effet que, d'une part, toute personne cherchant à exploiter le plus richement possible un dictionnaire pour la meilleure connaissance d'un mot, d'un concept donné, peut se trouver surprise de la richesse des résultats obtenus par la *triple investigation dictionnaire*, et que d'autre part, en tant que lexicographe, cette triple investigation semble pouvoir permettre une amélioration sensible de la cohérence de nos dictionnaires

En fait, la recherche initiale qui m'avait été demandée sur le concept et la définition du mot *norme* se révélait par elle-même très riche de réflexion, parce que la norme représente, d'un côté, ce qui est intégré inconsciemment par tous et, de l'autre côté, ce qui est véhiculé consciemment dans des ouvrages spécifiques qui la recueillent et la diffusent, notamment les dictionnaires. Le dictionnaire représente bien en effet à la fois le lieu de mémoire et donc de description de la langue à un moment donné, et le lieu d'arbitrage où les lecteurs viennent se rassurer sur le sens précis d'un mot, son bon usage, c'est-à-dire la norme.

Comment les dictionnaires définissent-ils la « norme », un concept qui en définitive traverse tout le dictionnaire dès qu'il s'agit de définir un mot ? Et

quel usage font-ils du mot « norme » dans le dictionnaire, au-delà même de l'article qui est consacré au mot ? C'est en recherchant exhaustivement toute information sur le mot « norme » fournie dans un corpus de dictionnaires, qu'est née l'idée de la *triple investigation dictionnaire*. Il s'agit en réalité de radiographier nos dictionnaires de telle manière qu'ils offrent plus d'informations encore que le lexicographe ne croit en avoir apportées.

Tout d'abord, mettre en œuvre une méthode qui permette de débusquer dans les dictionnaires des informations sur le mot recherché plus loin que le seul article consacré au mot dont on cherche les sens et les emplois, tel est le premier objectif de la triple investigation dictionnaire. C'est ainsi que le chercheur soucieux de cerner le plus exhaustivement possible un mot, une notion, peut tirer un profit accru du dictionnaire.

Ensuite, offrir peut-être un moyen de vérifier la qualité de l'article au regard d'une cohérence à installer dans le dictionnaire, et donc améliorer éventuellement même la qualité de l'article proposé et de tous ceux qui sont en corrélation, telle est la seconde perspective offerte. Sans doute les lexicographes seront-ils au reste surpris de découvrir à travers la triple investigation l'inconsciente richesse qu'ils portent et qui mérite une pleine exploitation.

Alors que les deux premières approches, la *lexicographie* et la *dictionnaire* d'une part, la *lexiculture* d'autre part, semblent pouvoir bénéficier d'applications immédiates, cette dernière approche, la *triple investigation dictionnaire*, relève davantage d'une expérimentation à mettre en œuvre.

### 3. 2. La première investigation dictionnaire

La première approche inhérente à cette triple investigation dictionnaire peut paraître puérile tant elle fait partie des pratiques courantes des lexicographes, il faut cependant la décrire pour les utilisateurs des dictionnaires tout en leur montrant combien la consultation d'un seul dictionnaire est restrictive. La première investigation dictionnaire consiste donc naturellement à lire et à analyser dans plusieurs dictionnaires l'article correspondant au mot dont on cherche à repérer les différents usages. Pour être pleinement efficace, cette lecture doit associer deux dictionnaires de taille comparable.

La simple comparaison à cet égard de deux dictionnaires de renom et de référence pour les locuteurs de langue française, le *Petit Larousse* et le *Petit Robert* en l'occurrence, laisse comprendre que par exemple l'article « norme » représente déjà à ce stade le résultat manifeste d'une interprétation de la langue et du discours. Une interprétation explicite du mot, différente d'un dictionnaire à l'autre, est affichée à travers l'organisation de l'article, avec ses différents sens et sous-sens, avec ses développements définitoires et l'exemplification. Transparaît là en effet une première interprétation, en somme la face visible du dictionnaire.

Ainsi l'analyse comparative du mot « norme » dans le *Petit Robert* et dans le *Petit Larousse* dans les éditions de 1994 que nous avons choisie se

révèle-t-elle particulièrement éclairante. Ne faisant pas l'objet d'un dégroupement homonymique dans chacun des dictionnaires, l'article « norme » fait figure de « polysème » très intéressant, si l'on tient compte du nombre élevé de ses sens, six dans le *Petit Robert*, quatre dans le *Petit Larousse*. À mieux y regarder, l'éclairage apporté et l'interprétation du mot, que nous nous refusons à percevoir comme une entité découpée en quatre ou six sens, est assez différente d'un dictionnaire à l'autre.

Dans le *Petit Robert*, il est fait état d'un sens spécifique à la linguistique (« Ling. »), décrit en quatrième position et représentant « ce qui, dans la parole, dans le discours, correspond à l'usage général (opposé d'une part à *système*, d'autre part à *discours*) ». Au-delà du fait que ni dans l'article *système*, ni dans l'article *discours*, n'apparaît la notion de norme, la parenthèse restant donc sibylline pour le non linguiste (et même pour le linguiste), l'équipe rédactionnelle a ainsi jugé bon de déterminer un sens précis pour le domaine de la linguistique, ce qui n'est pas le cas dans le *Petit Larousse illustré*. Pour ce dernier, c'est au sens donné en tête d'article, le sens général, d'englober celui réservé à la linguistique : « État habituel, conforme à la règle établie », une définition assez proche de celle retenue en second par le *Petit Robert* : « État habituel, conforme à la majorité des cas ». Dans le *Petit Robert* vient en effet en tête le sens marqué (« Littér. ») : « Type concret ou formule abstraite de ce qui doit être », qui ne se présente pas, à vrai dire, comme un archiséme.

Du côté du *Petit Larousse*, on commence par donner trois sens issus de la langue générale, le premier sens déjà évoqué et, en second, celui correspondant au « critère, principe auquel se réfère tout jugement de valeur moral ou esthétique ». Le troisième sens, même s'il est précédé de la marque « Techn. » reste de fait polyvalent et présenté dans sa généralité : « Règle fixant les conditions de réalisation d'une opération, de l'exécution d'un objet ou de l'élaboration d'un produit dont on veut unifier l'emploi ou assurer l'interchangeabilité ». Les exemples (« norme ISO », « norme de productivité ») sont là pour ancrer ce sens dans l'univers technique. Vient en dernier, avec un développement explicatif, la « norme » au sens algébrique du terme, la « norme sur un espace vectoriel ». Contrairement à la dichotomie très française et en partie arbitraire que nous faisons entre dictionnaire de langue et dictionnaire encyclopédique, les définitions données par le *Petit Larousse* sont en réalité très proches de celles qu'aurait pu donner un dictionnaire de langue, comme le *Dictionnaire de l'Académie*.

Du côté du *Petit Robert*, en fait, un seul sens, le second, est dépourvu de marque. Le polysème est délibérément traité comme installé dans le vocabulaire de spécialité avec ses marques annoncées : littéraire (« Littér. »), technologique (« Technol. »), linguistique (« Ling. »), juridique (« Dr. »), mathématique (« Math. »). Au regard général correspondant à celui du *Petit Larousse* fait donc place ici un regard qui subdivise les domaines d'utilisation, de manière presque distributionnaliste, avec au reste des exemples d'emploi propres à un dictionnaire qui situe principalement la description sur le plan de la langue, même si le quatrième et le cinquième sens manquent cruellement d'exemple.

On pourrait aller plus loin dans la comparaison et constater à travers l'organisation différente des sens que le *Petit Larousse* se situe davantage du côté de la langue générale avec des définitions qui permettent de mieux comprendre les sens spécialisés, qui sont donnés en second, alors que le *Petit Robert* ne donne pas d'emblée de définition générale et rend compte des définitions variables d'une langue de spécialité à l'autre, dans un ordre qui échappe au lecteur. Il y a donc là deux manières de repérer la norme à propos justement du mot « norme ».

Cette première investigation permet en définitive de constater que le traitement polysémique proposé par les deux dictionnaire peut par exemple ici osciller entre deux perspectives, l'une installant la description du mot d'abord dans la langue générale et l'autre mêlant langue de spécialité et langue générale dans un ordre dont la hiérarchie n'est pas semble-t-il essentielle. La première investigation fondée sur la comparaison de dictionnaires gagne bien entendu à être élargie au plus grand nombre de dictionnaires possibles : au-delà des perspectives différentes perçues à la lecture de chacun, on peut ainsi dégager également, bien entendu, les traits communs, en quelque sorte les communs dénominateurs. De même que l'on peut aussi cumuler les informations.

### 3. 3. La deuxième investigation dictionnaire

Une deuxième approche est définie par le repérage de tous les articles du dictionnaire où on retrouvera le mot « norme », articles ayant donc nécessité pour le lexicographe l'usage du mot dont on vient de chercher la définition à l'article concerné. Il convient d'avouer que cette traque n'est vraiment aisée que si le dictionnaire bénéficie d'une version informatisée, ce qui est le cas pour le *Petit Larousse* et le *Petit Robert*.

On peut alors lancer une recherche dans tout le dictionnaire pour relever toutes les occurrences du mot, en la circonstance le mot « norme », et repérer ainsi tous les articles qui en ont impliqué l'emploi pour le lexicographe-dictionnariste. Au-delà des mots de la même famille apparaît de cette manière un réseau d'articles ayant en commun l'usage de ce mot dans les développements définitoires ou dans l'exemplification.

On se situe alors dans le cadre de l'interprétation implicite d'une notion requise pour en expliciter une autre, et l'on découvre ainsi un réseau second qui fait partie de la face non directement visible du mot recherché, cependant bien présente dans le corps du dictionnaire. L'informatisation du dictionnaire qui en permet la radiographie complète et rapide ouvre la clef de nombre d'articles qui n'auraient jamais été consultés, à l'exception du très petit nombre faisant l'objet d'un renvoi analogique dans la définition de ce mot. La comparaison entre le *Petit Robert* et le *Petit Larousse* est là également révélatrice d'une face cachée différente. Peuvent ainsi être mises en relief les caractéristiques de tel ou tel ouvrage, au-delà des éclairages apportés dans le cumul des deux réseaux mis à jour.

C'est ainsi qu'on pourrait évoquer une sorte de tomodynamométrie<sup>2</sup> dictionnaire d'un mot. En radiographiant en effet l'ensemble du *Petit Robert* et du *Petit Larousse* pour y débusquer les articles qui font appel par exemple au mot « norme », une image apparaît qui permet également de mesurer indirectement ce que représente le mot et *ipso facto* la « norme » en général, dès lors qu'elle n'est plus sous haute surveillance au sein de l'article qui lui correspond. On trouvera ainsi, dans le *Petit Robert*, 77 occurrences du mot « norme(s) » se répartissant presque à égalité entre le singulier (40) et le pluriel (37) contre 31 occurrences pour le *Petit Larousse*.

En traquant l'emploi du mot « norme(s) » dans le discours du *Petit Robert* et du *Petit Larousse*, c'est bien entendu aussi un éclairage plus large qui est offert sur la notion de norme telle qu'elle résonne confusément dans les esprits de la communauté linguistique, avec des différences d'approche d'un dictionnaire à l'autre. Pour mettre en relief l'intérêt de cette seconde investigation, on peut ici donner à grands traits les résultats obtenus pour chacun des dictionnaires.

Pour le *Petit Robert*, on repère par exemple six grandes thématiques avec, d'un côté, quatre thématiques qui sont associées à un domaine de spécialité précis (linguistique et écriture ; mathématiques, sciences et économie ; droit et politique ; spécialités professionnelles), de l'autre côté, deux thématiques qui correspondent à des valeurs que l'on qualifiera de partageables par des non spécialistes. Ces deux dernières thématiques sont définies, tout d'abord, par une opposition entre la norme à laquelle on s'assimile ou à laquelle on s'oppose et, ensuite, par la philosophie et la sociologie.

Quel est donc le réseau d'articles qui accueille dans le *Petit Robert*, « norme » au singulier ou au pluriel ? En gros, dans les domaines de spécialités, le singulier l'emporte : il convient à la « linguistique » avec l'*accent*, l'*écart*, la *langue*, et aux « mathématiques » avec des articles consacrés à l'*espace*, l'*intensité*, le *module*, etc. Lorsqu'il s'agit cependant des notions de mesure ou de l'économie, tous les emplois sont au pluriel les normes *antisismiques*, *parasismiques*, *dimensionnelles* d'un objet, des « normes de dimension » dans l'article *découpe*, des « normes du groupe étalon » dans l'article *étalon*, etc. Et dans le secteur propre aux sciences humaines, entre philosophie, sociologie et valeur, on ne retrouvera là le mot norme qu'au pluriel avec les articles *dépersonnaliser*, *étalon*, *hasard*, *logique*, *volontarisme*, mais aussi *valeur* et *goût*. Est-ce un hasard si, dès qu'il s'agit d'une réflexion sur les valeurs dans le domaine des sciences humaines, « la » norme s'efface au profit, d'une certaine façon, de sa négation, c'est-à-dire le pluriel. « Les » normes tuent en effet « la » norme... Sans entrer dans l'interprétation hasardeuse, on peut cependant constater là une convergence, sans exception, assez troublante. La norme a en effet quelque chose d'ins-

2. Nous préférons cette forme au mot « scanographie » plus connu.

tinctif, elle s'effrite et se démultiplie si on l'installe dans le domaine de la réflexion. Le dictionnaire cache ainsi à son insu une distinction que la langue insuffle et qu'une radiographie complète nous révèle.

Quels sont les articles touchés par la notion de « norme » dans le *Petit Larousse* ? Dans le corps du *Petit Larousse*, la distinction entre le singulier et le pluriel ne s'impose plus, l'emploi du mot « norme » est en effet toujours singulier, ce qui d'une certaine façon est en cohérence avec un article qui, pour le mot « norme », n'offre pas de dégroupement homonymique en fonction d'un sens à nuancer entre l'emploi du mot au singulier ou au pluriel. Si on met de côté l'*utilitarisme* qui pourrait se rattacher à une praxis de la norme, on distingue en fait deux grands réseaux thématiques, très cohérents, l'un défini par les vocabulaires de spécialité, avec les articles *VHS*, *DHR*, *norme (ISO)*, *orthonormé*, *rendement*, *unitaire*, et l'autre déterminé par la même opposition entre les notions d'assimilation à la norme, ou au contraire d'écart, d'opposition. Ainsi, du côté de l'assimilation seront concernés les articles *conforme*, *ajuster*, *standard*, *standardiser*, *purisme*, *bon jus*, ou plus précisément une de ses extensions, « pur jus », et s'y ajoute toute la série *normal*, *normaliser*, *normalité*, *normativité*, *norme*. Quant à l'écart ou à l'opposition, elle se démarque par l'emploi du mot *norme* dans les articles *dérive*, *déviante*, *déviante*, *écart*, *faute*, *abusif*, *anormal*, *anomalie*, et *anormal*.

Une telle radiographie est éclairante quant à la comparaison qui peut être conduite avec celle du *Petit Robert*, les articles qui font intervenir le mot « norme » sont en effet très différents.

Quels sont ceux qui sont communs au *Petit Larousse* et au *Petit Robert* en dehors des mots de la même famille ? On ne peut retenir en définitive que *déviante*, *déviante* et *écart*, d'un côté, et, de l'autre, *conforme* (*conformisme* dans le *Petit Robert*). C'est vraiment très peu, et c'est d'autant plus intéressant pour élargir le regard sur le champ dictionnaire de la norme. D'une part, les concepts communs se présentent comme renforcés dans leur importance, d'autre part les articles différents donnent a fortiori des colorations distinctes et participent sans doute de la tonalité spécifique à chaque dictionnaire. On notera, entre autres, dans le *Petit Larousse* la présence des sigles et, ce faisant, la volonté d'offrir une certaine place aux nouvelles technologies.

Une remarque s'impose : la deuxième investigation dictionnaire donne une image du mot qui, notamment pour le *Petit Robert*, semble avoir échappé aux lexicographes, au moment de la rédaction de l'article consacré au mot choisi. D'une certaine manière, le lexicographe a associé à son insu un ensemble d'articles au mot « norme », dégageant ainsi un réseau autour du mot, réseau qu'il a oublié au moment de rédiger l'article qu'il lui consacre.

### 3. 4. La troisième investigation dictionnaire : une radiographie dictionnaire concordancière

La troisième approche est celle qui correspond à l'analyse des différents emplois du mot « norme » tout au long du dictionnaire : il s'agit d'établir un concordancier de l'usage du mot dans le corpus défini par tous les articles du dictionnaire où on trouvera le mot recherché. Ainsi apparaît l'usage dictionnaire du mot, au-delà de l'article qui lui est consacré, révélant par les cotextes<sup>3</sup> de ce mot, c'est-à-dire ce qui le précède et ce qui le suit, une palette d'emplois, d'usages, propres à mieux en cerner la nature sémantique et syntaxique. Les agents de la norme que sont les dictionnaristes livrent ainsi à leur insu une illustration sémantique et syntaxique du mot qui complète heureusement l'article consacré à un mot.

Là également, la comparaison entre deux dictionnaires, en l'occurrence le *Petit Robert* et le *Petit Larousse*, est particulièrement éclairante : les concordanciers ne sont pas en effet identiques tout en révélant des convergences et des choix différenciés. Si nous continuons ici la comparaison entre deux dictionnaires, c'est pour bien montrer que la troisième investigation dictionnaire reste tout aussi révélatrice des différences perceptibles d'un dictionnaire à l'autre. Le cumul des deux informations offre forcément dans sa complémentarité une image enrichie du concept que l'on cherche à cerner.

On ne développera pas ici l'analyse exhaustive que nous avons faite des concordances dictionnaires du mot « norme(s) » dans le *Petit Larousse* et dans le *Petit Robert*. Rappelons simplement qu'en établissant le relevé complet de tous les emplois du mot tout au long du dictionnaire, on distingue clairement trois champs différenciés dans les phrases où se trouvent le mot, et nous pensons principalement aux phrases-exemples : d'une part, ce qui précède le mot, d'autre part ce qui suit le mot, et enfin, ce qui est présenté en relation sémantique de synonymie, d'analogie ou d'antonymie.

Dans ce qui précède le mot « norme », le concordancier établi pour le *Petit Robert* est explicite. Soit, en effet, on s'écarte de la norme (« dévier de la norme » ; « s'éloigner de la norme »), soit on s'y assimile (« être conforme à la norme », « satisfaire la norme »), soit on la (les) définit (« définir des normes », « constituer une norme ») ou on l'applique (« mettre en œuvre une norme »). Un constat s'impose : au-delà du relevé du champ concordancier du mot *norme*, avec ce qu'il apporterait dans le cadre d'une définition complète, la norme se définit presque autant par ce qui s'y oppose que par ce qui s'y assimile. Elle est en tout cas, de par la langue elle-même, le lieu manifeste d'un débat.

En examinant ce qui vient après le mot « norme(s) », trois sous-ensembles se dégagent. Dans un premier sous-ensemble, la norme se quali-

3. Le cotexte définissant l'environnement syntagmatique du mot et le contexte l'environnement conceptuel.

fié par un domaine d'application précis (la « norme de fabrication » à l'article *standard*, les « normes juridiques » à l'article *législation*). Dans un second sous-ensemble se rassemblent au contraire les domaines qui touchent à la société en général, à la culture générale (la « norme esthétique, intellectuelle, morale, sociale », la « norme culturelle » à l'article *déculcuration*). Enfin, un dernier sous-ensemble se démarque par une prise de position, un jugement de valeur par rapport aux normes (des « normes raisonnables » à l'article *honnête*, les « normes de la vérité » à l'article *logique*, des « normes délicates » à l'article *goût*).

Enfin, en dehors des éléments qui en amont ou en aval définissent le mot dans le corps du dictionnaire sur l'axe syntagmatique, il reste à faire état du réseau de synonymie, d'analogie et d'antonymie dans lequel le mot « norme » en l'occurrence est installé à travers les différents articles où on le trouve. Il est ainsi très intéressant de découvrir des synonymes présentés dans ces différents articles et que l'on ne retrouve pas pour la plupart à l'article « norme ». Ainsi en est-il du synonyme *majorité* (article *conforme*), *habitude* (article *déraper*), *réel*, *idéal*, *éthique*, *loi*, *précepte*, *prescription*, *principe*, *standard*, etc. Ce sont là autant d'informations intéressantes sur le mot qui sont absentes dans l'article qui le définit. Quant aux antonymes, on relèvera l'article *difformité* signalant le mot « norme » comme son antonyme.

En ce qui concerne le *Petit Larousse*, dans le cotexte qui précède le mot, on peut d'emblée distinguer un premier type d'emploi caractérisé par la notion d'écart (« qui s'écarte de la norme », le « manquement » à la norme, « contraire ou différent de la norme ») qui correspond à 38 % de l'ensemble cotextuel situé en amont du mot. Un deuxième type d'occurrences correspond clairement à l'attitude symétrique consistant à s'assimiler à la norme, avec des formules telles que « selon la norme » (article *abusif*), « répondre aux exigences d'une norme » (article « *conforme* »), ce qui représente 41 % de l'ensemble. Un troisième type d'occurrences se définit par rapport à la norme en action, lorsqu'on « établit une norme » (*normatif*) ou que la langue est « érigée en norme » (*purisme*), ou encore lorsqu'il s'agit de « la production évaluée par rapport à une norme » (*rendement*) ou « d'une doctrine philosophique qui fait de l'utilité le principe et la norme » (*utilitarisme*), tout comme l'on peut « ramener à une norme » (*standardiser*). Ce dernier ensemble correspond à environ 20,8 % de l'ensemble des cotextes situés en amont du mot.

En aval du mot « norme », on distinguera tout d'abord la norme déterminée par un domaine technologique, avec par exemple la « norme de codage d'un signe de télécommunication » (*standard*), la « norme de matériel vidéo » (*VHS*), la « norme de fabrication » (*standard*), la « norme de radio-diffusion » (*DAB*), la « norme 180 » (*ISO*), etc. On remarquera ensuite dans un deuxième sous-ensemble, la norme « idéale et intangible » (*purisme*), la norme « de toute action individuelle ou sociale » (*utilitarisme*). Enfin, reste la norme « donnée » (*déviant*).

Si les emplois en aval et en amont du mot sont moins nombreux dans le *Petit Larousse*, en revanche dans le domaine des relations de synonymie,

d'analogie et d'antonyme, on retiendra que toutes proportions gardées les rédacteurs du *Petit Larousse* offrent à la synonymie et à l'analogie contextuelle une place plus importante que ne le font les auteurs du *Petit Robert*. L'association la plus fréquente reste l'association de la norme à la « règle », qui revient six fois (dans les articles : *conforme*, *déviant*, *faute*, *anomal*, *anormal*, *norme*), dont une fois au pluriel (dans l'article *faute*), c'est ensuite le « modèle » qui est évoqué par deux fois (*anomalie*, *standardiser*) ; un « standard » (*standardiser*), un « type » (*standard*), un « cadre fixe » (*dérive*), une « unité de mesure » (*rendement*) bénéficiant d'une occurrence. La norme est aussi assimilée à « la morale » (*bon*). Enfin, la norme ne bénéficie que de deux qualificatifs : « authentique » et « orthodoxe » (*jus* : sous-entrée *pur jus*).

On constate ici qu'à leur insu les lexicographes du *Petit Robert* traitent, différemment le mot « norme » selon son usage au singulier ou au pluriel, et que les auteurs du *Petit Larousse* offrent, au-delà d'une même association synonymique à la « règle », au « modèle », au « standard », des ouvertures nouvelles telles que le « cadre fixe », le « type », l'« unité de mesure » ou encore « la morale ».

La troisième investigation révèle de fait la richesse linguistique des dictionnaires, une richesse insoupçonnée quand on ne consulte que l'article concerné par le mot recherché. Une consultation comparée de deux dictionnaires montre par ailleurs à quel point les usages d'un mot sont à la fois multiples et éclairants, avec des cohérences qui, paradoxalement, dépassent le lexicographe au moment où est rédigé l'article concerné. Sans le savoir, à travers les usages qu'il a déjà fait du mot dans les autres articles, se dessine une cohérence que l'on retrouve ou ne retrouve pas dans l'article. La troisième investigation est en vérité aussi utile pour le lexicographe que pour celui qui consulte le dictionnaire.

### 3. 5. La triple investigation : offrir le dictionnaire caché

Au terme de la troisième investigation dictionnaire, la consultation du dictionnaire est devenue très opératoire : la face visible et la face cachée du mot sont en effet alors perceptibles dans leur complémentarité. L'explicite, c'est-à-dire l'article exposé et offert, se trouve complété par l'usage implicite du mot dans l'ensemble du dictionnaire.

La deuxième investigation permet de repérer le maillage d'articles dont le lexicographe n'a pas conscience à quelques exceptions près. Même lorsque le réseau analogique est signalé dans l'article du mot concerné, on constate que la recherche systématique des articles où le mot est utilisé offre un réseau, un maillage, bien plus large et éclairant. Alors que la deuxième investigation est d'ordre sémantique et associatif, la troisième investigation y ajoute des aspects syntaxiques pertinents, des emplois du mot, tout en continuant d'éclairer l'analyse sémantique du mot. Le mot recherché est en effet d'autant plus intéressant à traquer qu'il est utilisé en situation, hors de son article, au moment où il s'impose dans la conscience linguistique du lexicographe pour définir telle ou telle notion. On comprend aisément que

le mot ainsi forcé dans ses différentes retraites dictionnaires, dans l'usage qu'en fait donc le lexicographe hors de l'article le concernant, reflète tout un réseau sémantique et sémasiologique qu'il est précieux de mettre au grand jour.

Il y a ainsi une image cachée de chaque mot dans l'emploi même de ce mot en dehors de l'article qui lui est consacré. Le dictionnaire est en réalité porteur d'une information naguère inexploitable dans le dictionnaire papier, mais qui devient aujourd'hui accessible dans le dictionnaire sur support électronique. Ces différentes recherches restent cependant encore assez fastidieuses pour le lecteur, surtout si l'on entend en garder une trace structurée. Aussi, osons une suggestion, à l'ère informatique de l'hypertexte. Pourquoi n'y aurait-il pas, pour chaque article d'un dictionnaire sur support électronique, une monographie, préparée par le lexicographe-dictionnariste, sur « l'usage du mot dans le dictionnaire » ? Gageons qu'il y aurait là un outil et un développement particulièrement enrichissants et pour le lecteur et pour l'auteur(e) soumis(e) à une contrainte de cohérence accrue. L'éditeur objectera qu'il reste évidemment facile pour le métalexicographe de se situer dans une politique du « toujours plus », mais ce concept n'est-il pas l'essence même de la concurrence ?

La triple investigation agit comme une pierre de touche à l'échelle d'un dictionnaire mais cet effet est manifestement renforcé à l'échelle d'un mot si on procède de manière comparative entre deux dictionnaires. Ce cadre opératoire permet en effet d'en révéler les perspectives particulières, conscientes et inconscientes.

Partir à la découverte des analogies perdues, des emplois nichés au cœur des articles autres que celui consacré au mot recherché, retrouver le dictionnaire caché grâce aux radiographies successives, c'est en vérité offrir une image extrêmement riche des mots, c'est retrouver le message complet des interprètes privilégiés que sont les auteurs de dictionnaires. À travers un corpus aussi soigné que l'est par exemple un dictionnaire comme le *Petit Larousse* ou le *Petit Robert*, cerner ainsi complètement l'usage du mot au-delà de l'article qui lui est consacré, c'est aussi faire œuvre lexicographique à partir d'un objet dictionnaire.

La triple investigation dictionnaire ne serait-elle pas une sorte de sésame, de formule magique, pour ouvrir la caverne aux trésors dissimulés dans un dictionnaire ? On sait pouvoir compter sur les auteurs de dictionnaire pour nous offrir des cavernes toujours plus riches, ils sauront nous donner toutes les clefs de tous les coffres.

On sait infiniment gré à Robert Galisson et Ilan Kernerman de nous avoir stimulé pour participer à l'élaboration de quelques-unes de ces clefs.

Jean PRUVOST  
 Directeur du laboratoire CNRS Métadif (UMR 8127)  
 Université de Cergy-Pontoise

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- GALISSON, R., PRUVOST, J. 1999. *Vocabulaire et dictionnaires en français langue maternelle et en français langue étrangère*. ÉLA, 116.
- GALISSON, R. 1999. « La pragmatique lexiculturelle pour accéder autrement, à une autre culture par une autre culture, par un autre lexique ». ÉLA 116, p. 477-496.
- GALISSON, A., ANDRÉ, J.-Cl. 1998. *Dictionnaire des noms de marques courants, Essais de lexiculture ordinaire*. Paris : INaLF, CNRS, Didier Érudition. 342 p.
- PRUVOST, J. 2002. « À la recherche de la norme : sa représentation lexicographique et dictionnaire chez Larousse et Robert et la triple investigation », dans *La représentation de la norme dans les pratiques terminologiques et lexicographiques*, Langues et sociétés n° 39. Montréal : Office de la langue française, Québec, p. 139-170.
- . 2002. *Les dictionnaires de langue française*. Collection « Que sais-je ? » n° 3622. Paris : Presses Universitaires de France.
- . 2000. *Dictionnaires et nouvelles technologies*, Collection « Écritures électroniques ». Paris : Presses Universitaires de France.
- QUEMADA, B. 1987. « Notes sur lexicographie et dictionnaire » dans *Cahiers de lexicologie*, n° 51. Paris : Didier Érudition, p. 235-245.
- . 1961. *Actes du Colloque sur la mécanisation des recherches lexicologiques, Cahiers de lexicologie*, n° 3. Paris : Didier Érudition.